

**Préalablement à l'énumération des différents diagnostics, il est rappelé qu'ils sont informatifs pour le locataire et doivent lui être fournis lors de la signature du bail**



### **ETAT DE REPÉRAGE DES MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE**

**Finalité :** Ce diagnostic informe de la présence ou non de matériaux contenant de l'amiante et de leur état de conservation.

**Biens concernés :** Tous types d'immeubles quelle que soit leur destination et dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

**Obligations :** Un état de repérage Amiante doit obligatoirement être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité :** Tout diagnostic effectué **après le 1er janvier 2013 est définitif** mais il peut entraîner, en cas de présence d'amiante, une surveillance de l'évolution du matériau ou des travaux de retrait.



### **CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)**

**Finalité :** Ce constat indique la présence de revêtement contenant du plomb et leur état de conservation ainsi qu'un relevé sommaire des facteurs de dégradation du bâti.

**Biens concernés :** Tous les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1er janvier 1949.

**Obligations :** Un CREP doit obligatoirement être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité :** **6 ans** sauf si ce contrat établit l'absence de revêtement contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté auquel cas il est définitif.



### **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)**

**Finalité :** Ce document comprend la quantité d'énergie consommée ou estimée pour une utilisation standard du bâtiment et une classification en fonction de la valeur de référence.

**Biens concernés :** Tous les immeubles tant habitation que tertiaires.

**Obligations :** Un DPE doit obligatoirement être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité : 10 ans**



## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

**Finalité :** Ce diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension pour vérifier si la sécurité est assurée.

**Biens concernés :** Au 1er juillet 2017 pour les immeubles collectifs à usage d'habitation dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975. Au 1er janvier 2018 pour tous les autres logements.

**Obligations :** Un état de l'installation intérieure d'électricité doit obligatoirement être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité : 6 ans.** Etant précisé qu'un diagnostic « électricité » effectué pour une vente vaut pour une mise en location mais avec une durée maximum de 6 ans.



## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

**Finalité :** Ce diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure gaz pour vérifier si la sécurité est assurée.

**Biens concernés :** Au 1er juillet 2017 pour les immeubles collectifs à usage d'habitation dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975. Au 1er janvier 2018 pour tous les autres logements.

**Obligations :** Un état de l'installation intérieure de gaz doit obligatoirement être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité : 6 ans.** Etant précisé qu'un diagnostic effectué pour une vente vaut pour une mise en location mais avec une durée maximum de 6 ans.



## MESURAGE LOI BOUTIN

**Finalité :** Ce certificat garantit au locataire la superficie exacte du bien.

**Biens concernés :** Tous les immeubles.

**Obligations :** Le Bailleur doit porter à la connaissance de son locataire la surface exacte du bien objet de la location.

**Validité :** Le certificat de mesurage reste valable pendant une durée d'une année.



## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIER ET TECHNOLOGIQUES (ERNMT)

**Finalité :** Informer l'acheteur des types de risques naturels ou technologiques auquel l'immeuble est exposé.

**Biens concernés :** Tous les immeubles quel que soit leur affectation.

**Obligations :** Cet état doit être fourni lors de la signature d'un bail.

**Validité :** Il doit avoir moins de 6 mois lors de la conclusion du bail.